

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 13 janvier 2020 à la salle du conseil à 19 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

01-01-20 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée.

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 2 et 18 décembre 2019
- 3- Politique d'aide aux organismes paramunicipaux : versements 2020
- 4- Liste des dépenses incompressibles
- 5- Budget 2020 de l'OMH
- 6- Budget 2020 – Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est
- 7- Aqueduc rang des Îles : suivi
- 8- Acquisition de mobilier bibliothèque
- 9- Programme P.A.V.L. : reddition de compte
- 10- Demande de services municipaux : Festival des glaces
- 11- Publisac
- 12- Rapport statistique des permis : année 2019
- 13- Nomination maire suppléant
- 14- Journal municipal : contrats divers
- 15- Correspondance
- 16- Rapports des comités
- 17- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2020-01
- 18- Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires
- 19- Affaires nouvelles
- 20- Période de questions
- 21- Levée de de l'assemblée

2- ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 2 ET 18 DÉCEMBRE 2019

02-01-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des sessions tenues les 2 et 18 décembre 2019, tel que rédigé.

3- POLITIQUE D'AIDE AUX ORGANISMES PARAMUNICIPAUX : VERSEMENTS 2020

Le directeur général dépose la liste des versements à approuver en vertu de la politique relative à l'aide financière versée aux organismes paramunicipaux pour l'année 2020.

03-01-20 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les versements suivants aux

organismes paramunicipaux pour l'année 2020, selon les modalités de la politique en vigueur :

ORGANISME	MONTANT
Corporation Petit Marais	15 500 \$
Corporation développement	85 000 \$
Comité d'embellissement	15 000 \$
Corporation Fêtes et festivals	60 000 \$
Comité des loisirs	30 500 \$
Comité suivi Politique familiale	500 \$

4- LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Le directeur général présente au conseil une liste des dépenses incompressibles qu'il soumet pour autorisation.

04-01-20

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve la liste des dépenses incompressibles ci-dessous;

QUE le conseil affecte les crédits apparaissant au budget détaillé pour chacun des postes budgétaires correspondants;

QUE le conseil en autorise tous les paiements en conséquence jusqu'à concurrence des crédits affectés.

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	CRÉDITS
Salaires des employés cadres et syndiqués selon contrats et convention en vigueur	778 900
Bénéfices marginaux et retenues à la source	141 700
Primes d'assurances collectives	23 000
Salaires et allocations des membres du conseil	77 750
Fournitures de bureau	12 900
Contribution Sûreté du Québec	250 000
Quote-part Régie incendie	141 800
Quotes-parts diverses MRC et RMR	493 260
Contrat gestion des archives (SHL)	3 800
Contrats d'entretien logiciel informatique	15 000
Contrats d'entretien de la neige (partie 2020)	69 200
Services de laboratoire (analyses d'eau)	5 500
Frais de postes	7 500
Essence et carburants véhicules	26 000
Immatriculation	4 000
Frais bancaires	5 000
Électricité	161 750
Huile à chauffage	11 600
Primes d'assurances générales	63 200
Frais de téléphone, cellulaire, internet	16 425
Intérêts sur les emprunts à long terme contractés	91 205
Remboursement capital des emprunts long terme (excl.Affect.SDREF)	287 300
Remboursement capital du fonds de roulement	18 310
Location camionnette Ford	8 100
Dons et subventions engagés (Village Pêche, Club de golf)	13 000
Services juridiques mensuels	1 800
TOTAL	2 728 000

5- BUDGET 2020 DE L'OMH

Le budget de 2020 a été déposé au conseil municipal pour approbation. Le déficit prévu est de 22 157 \$.

05-01-20 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget de l'OMH pour 2020 lequel prévoit un déficit de 22 157 \$ et que la municipalité accepte sa contribution établie à 10 % de ce déficit.

6- BUDGET 2020 – TRANSPORT ADAPTÉ LAC-SAINT-JEAN-EST

Le budget de 2020 a été déposé au conseil municipal pour approbation. La contribution de la municipalité est établie à 3 351 \$.

06-01-20 Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers que :

La municipalité de Saint-Gédéon s'implique au niveau régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2020 préparées par Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est. Par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités :

1. La municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 un montant de 3 351 \$ à être versé en un versement pour le 20 mars 2020.
2. Ce montant additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera des prévisions budgétaires de revenus totaux de 457 058 \$ devant être défrayées pour le service régulier de Transport adapté Lac-Saint-Jean Est aux personnes handicapées pour l'exercice 2020.
3. De plus, Ville d'Alma accepte, d'une part, que la subvention de 65 % des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'arrêté en conseil no. 2071-79 (11 juillet 1979), soit versées directement par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autres part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommets attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est, ainsi qu'à la réalisation du plan de transport handicapés approuvé par le Ministère des Transports.

7- AQUEDUC RANG DES ÎLES : SUIVI

Suite à une rencontre tenue en décembre avec l'entrepreneur, les demandes de modification relatives aux travaux ont été négociées. Ces demandes, de même que divers travaux supplémentaires approuvés, sont déposées.

Le décompte progressif numéro 2, au montant de 68 675.91 \$ plus taxes est aussi déposé.

07-01-20 Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les modifications de travaux # 1 à # 9, au total de 21 741.06 \$ dans le cadre du contrat de travaux d'aqueduc au rang des Îles et d'autoriser le directeur général à signer les documents à cet effet.

08-01-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le décompte numéro 2 de l'entrepreneur Terrassement Jocelyn Fortin au montant de 68 675.91 \$ plus taxes incluant une retenue contractuelle de 5 % pour les travaux d'aqueduc dans le rang des Îles et d'en autoriser le paiement.

L'entrepreneur a déposé une demande pour les travaux supplémentaires relative aux accotements, au montant de 5 869.84 \$.

Selon l'interprétation de la municipalité, ces travaux était compris au contrat de structure de rue et donc ne serait pas payable. Le conseil désire soumettre une offre de règlement.

09-01-20 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant forfaitaire de 2 500 \$ avant taxes soit offert à l'entrepreneur Terrassement Jocelyn Fortin en règlement de la réclamation pour des travaux supplémentaires « accotements » dans le cadre du projet d'aqueduc au rang des Îles.

8- ACQUISITION DE MOBILIER BIBLIOTHÈQUE

Suite à la dernière réunion du conseil, l'aide financière demandée à la MRC a été confirmée soit un montant de 14 169 \$ pour le projet de réaménagement de la bibliothèque.

Divers travaux et achats ont été effectués ou sont actuellement en cours. Suite à l'évaluation des besoins, il est recommandé au conseil de faire l'achat des items suivants auprès de la compagnie Raysource, pour un montant de 5 176 \$ plus taxes :

- 2 modules sur roues composés de sections d'étagères pour bandes dessinées;
- 1 présentoir simple face;
- 60 appui-livres.

De plus, un lot de panneaux de finition pourrait être acquis auprès du même fournisseur. Le coût dépendra de la quantité nécessaire, mais est estimé à 2 000 \$.

10-01-20 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition de mobilier pour la bibliothèque auprès de la compagnie Raysource pour un montant de 5 176 \$ plus taxes, selon la soumission numéro 4184-2 et qu'un lot de panneaux de finition pour les étagères soit acquis auprès du même fournisseur.

9- PROGRAMME P.A.V.L. : REDDITION DE COMPTE

La reddition de compte est déposée dans le cadre de ce programme. La municipalité recevra une aide de 11 000 \$.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

11-01-20 POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les dépenses d'un montant de 130 015 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

10- DEMANDE DE SERVICES MUNICIPAUX : FESTIVAL DES GLACES

La liste des services techniques sollicités pour l'organisation de la prochaine édition du Festival des glaces est déposée au conseil.

12-01-20 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des services municipaux pour l'organisation de l'édition 2020 du Festival des glaces, telle que déposée, à l'exception du prêt de stations métalliques de poubelle et de recyclage pour l'extérieur et l'intérieur du chapiteau.

11- PUBLISAC

Le conseil désire apporter son appui au maintien du service de distribution du Publisac, lequel est remis en question dans divers secteurs.

CONSIDÉRANT QUE le papier utilisé pour l'impression des circulaires et des hebdomadaires régionaux est fabriqué à partir d'une ressource renouvelable, recyclable et écologique;

CONSIDÉRANT QUE de nos jours, sauf exception, aucun arbre n'est coupé pour la stricte fabrication du papier au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la fibre utilisée provient essentiellement de résidus issus du processus de fabrication du bois de construction, un sous-produit que l'on appelle communément « copeaux de bois ». Dans le passé, ces résidus devaient être enfouis ou brûlés. Aujourd'hui, ils sont tous valorisés;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie des pâtes et papiers est fortement implantée dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et qu'elle y génère des milliers de bons emplois bien rémunérés;

CONSIDÉRANT QUE le Publisac est entièrement constitué à l'aide de matériaux recyclés et recyclables, tant au niveau du contenu imprimé, qui utilise largement les produits en provenance de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, que du contenant plastifié;

CONSIDÉRANT QU'une diminution drastique de la production du Publisac affecterait directement la demande en produits de pâtes et papiers, notamment en provenance de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et par incidence les emplois y étant liés;

CONSIDÉRANT QU'il est important de souligner qu'au Québec aujourd'hui, les copeaux constituent une part importante des revenus des quelques cent usines de sciage existantes dans la province sans laquelle il serait impossible de maintenir les activités de ces usines. La fabrication du papier est donc une composante essentielle de la filière de la transformation du bois au Québec. Cette filière soutient d'ailleurs l'économie de plus de 225 collectivités dépendantes de l'industrie forestière au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le producteur du Publisac offre facilement la possibilité aux citoyens ne désirant pas le recevoir de l'en informer et ainsi de se soustraire des rondes de distribution;

CONSIDÉRANT QUE le Publisac est le seul véhicule de distribution pour de nombreux médias locaux écrits qui contribuent à la vie démocratique en informant les citoyens sur les enjeux et réalités locaux;

COSNIDÉRANT QUE le Québec est aux prises avec une crise des médias, et particulièrement des médias écrits, ce qui met en lumière l'importance et la fragilité de l'information locale écrite;

CONSIDÉRANT QU'une partie importante de la population défavorisée utilise le contenu publicitaire du Publisac sur une base régulière afin de combler ses besoins;

13-01-20 POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Gédéon appuie le maintien du système actuel de distribution du Publisac à titre de vecteur économique respectueux de l'environnement, de diffuseur médiatique local de première importance et d'acteur socioéconomique essentiel pour les populations défavorisées.

12- RAPPORT STATISTIQUE DES PERMIS : ANNÉE 2019

Dépôt du rapport annuel des permis émis pour l'année 2019. Le nombre de permis est de 334 en 2019 pour des valeurs de travaux estimées à 17 291 359 \$ et la création nette de dix (10) nouveaux logements.

13- NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

Actuellement M. Jean-Sébastien Allard agit à titre de maire suppléant depuis octobre 2018. M. Émile Hudon désire procéder à une nouvelle nomination en remplacement.

14-01-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M^{me} Claire Girard comme mairesse suppléante.

14- JOURNAL MUNICIPAL : CONTRATS DIVERS

Les divers contrats de services nécessaires à la publication du journal l'Info de Grandmont sont à renouveler pour 2020. Le contrat relatif à l'impression est accordé à la firme Graphiscan depuis quelques années. Cette firme nous a déposé une proposition pour 2020 selon les montants suivants :

- Édition de 1 100 copies 745.48 \$ plus taxes
- Édition de 1 500 copies 935.93 \$ plus taxes

Pour ce qui est du montage, le contrat était accordé depuis quelques années à la firme Eckinox Média. Cette firme nous a avisé au cours de 2019 qu'elle ne renouvellerait pas ce contrat pour 2020. La municipalité a demandé à Graphiscan une offre pour ce travail d'infographie. L'offre nous a été déposée au prix de 490 \$ par édition.

Il est recommandé d'accorder le contrat de la réalisation de l'infographie, le montage et l'impression du journal municipal de 2020 à la firme Graphiscan, selon les offres soumises.

Le contrat de journaliste pigiste est déjà entendu avec M. André Magny.

15-01-20 Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat d'impression du journal municipal pour 2020 avec Graphiscan, selon l'offre de services datée du 8 janvier 2020, au coût de 745.48 \$ (1 100 copies) ou de 935.93 \$ (1 500 copies) et d'accorder le contrat à Graphiscan pour le montage et la conception du journal municipal, pour une durée d'un an au prix de 490 \$ plus taxes pour chaque numéro produit.

15- CORRESPONDANCE

Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean

Avis de renouvellement d'adhésion au coût de 100 \$.

16-01-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de faire le renouvellement de notre adhésion pour l'année 2020 au coût de 100 \$.

Ministère des transports

Le Ministère des transports répond à la municipalité suite à la résolution numéro 252-11-19, pour la vitesse sur la rue De Quen. La demande de la municipalité est refusée.

Municipalité de Saint-Bruno

Résolution numéro 252-12-19, par laquelle elle refuse de participer au projet Vélo-Sud.

MMQ

La municipalité a reçu un communiqué relatif à la ristourne de l'année 2019. Pour cette année aucune ristourne ne sera versée.

Récif 02

Récif 02 demande l'appui de la municipalité pour la marche mondiale des femmes 2020.

Cette demande est refusée.

16- RAPPORTS DES COMITÉS

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

17-01-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- Centre de femmes aux Quatre Temps 100.00 \$
- Fondation pour l'Enfance et la Jeunesse 100.00 \$ - Billet tirage

17- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2020-01

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

18-01-20

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2020-01 au montant de 812 748.06 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	534 835.71 \$
- Déboursés :	303 854.20 \$
- Retenue :	
- Ferme M et M Lapointe	(1 724.62) \$
- Inter-Cité construction ltée	(20 784.35) \$
- Transport Dany Gagnon	<u>(3 432.88) \$</u>
TOTAL :	812 748.06 \$

18- DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

M^{me} Nathalie Simard a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires conformément à la L.E.R.M. Tous les membres ont déposé leurs déclarations.

19- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

21- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 44, M^{me} Claire Girard propose la levée de l'assemblée.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directeur général